



Non paiement de la contribution aux charges du mariage

Par **fleurie**, le **23/09/2009** à **13:13**

Bonjour, rnje me permet de vous écrire car ma mère et moi nous trouvons aujourd'hui dans une impasse. rnIl y a 10 ans mon père qui est notaire avait engagé une procédure de divorce pour faute contre ma mère et à défaut de faute de cette dernière, il a été débouté par la Cour d'Appel de Rennes. Mes parents sont donc toujours mariés à l'heure actuelle et mon père est dans l'obligation par décision de justice de payer tous les mois une contribution aux charges du mariage afin de permettre à ma mère de vivre et à moi de poursuivre mes études. rnLe problème est que aujourd'hui et ce n'est pas la première fois il nous doit 4 mois, en effet, les paiements ne sont pas réguliers et parfois absents! à l'heure où je vous envoie cette question nous n'avons plus de quoi payer les factures et il est très délicat de faire les courses. l'huissier chargé de réclamer les sommes dûes semble paraître faire preuve de courtoisie mal placée envers mon père qui est notaire! je suis dégoutée et je pense envoyer une lettre aux chambres des notaires et des huissiers pour dénoncer leurs agissements. Cela pourra-t-il me porter préjudice? rnQue faire?